

Les avantages de la TVA sociale.

Le financement de la solidarité, notamment de la santé et de la vieillesse (retraites) est aujourd'hui majoritairement assuré par les cotisations sociales, tout aussi bien patronales que salariales.

Il y a donc en fait trois salaires :

- le salaire net, directement perçu par le salarié ;
- le salaire brut apparaissant sur la feuille de paie, constitué du salaire net augmenté des cotisations salariales ;
- le coût de revient pour l'entreprise: salaire brut augmenté des cotisations patronales.

Ce système, qui a ses mérites, comportent de nombreux inconvénients majeurs :

- le financement de la solidarité repose exclusivement sur la production, pas sur la consommation, avec les conséquences suivantes :
 - o pénalisation des exportations françaises, surenchères par les charges sociales
 - o « dopage » des importations non pénalisées par de telles charges ;une sorte de droits de douane à l'envers :
vous achetez une voiture française, vous payez de la solidarité, vous achetez une voiture étrangère, vous en êtes exonéré, si ce n'est la partie dû à la vente (concession...).
- le système compliqué et peu lisible et engendre d'une part un sentiment de frustration tout à la fois des salariés, qui aimeraient percevoir le brut et des employeurs, dont le coût salarial est augmenté des cotisations.

Je suggère donc de ne plus faire supporter le financement de la solidarité non plus sur la production, mais sur la consommation de la manière suivante :

- suppression des cotisations sociales (encore appelées charges sociales) pour que le salaire brut, le salaire net soient confondus ;
- Instauration d'une TVAV sociale de 5% pour porter le taux de 20% à 25%.

Il y aurait une grande simplicité, en particulier pour reconstituer le prix TTC à partir du HT et réciproquement: le prix TTC est le prix HT augmenté du $\frac{1}{4}$, le prix HT est le prix TTC diminué du $\frac{1}{5}$.

Pour un produit fabriqué en France, consommé en France, le prix TTC ne changerait pas : le HT diminuerait (du fait de la réduction du coût salarial) mais l'augmentation du coût de la TVA le ramènerait au même niveau.

Pour un produit fabriqué en France et exporté (donc sans TVA), le coût diminuerait et les exportations seraient dopées.

Pour un produit importé, il devrait subir l'augmentation de TVA et les importations seraient ainsi freinées, sans aucun droit de douane illégal.